



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

UCVN CONVENTION 19/06/25

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur LEPREVOST Valery président de l'association UCVN (Union des Commerçants de la Venise Normande), à utiliser la salle bleue le jeudi 19 juin 2025 en vue d'accueillir : une réunion des membres

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle bleue », située 4 Place de Gaulle,

Le Maire décide de signer avec l'association UCVN (Union des Commerçants de la Venise Normande), une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle bleue»,

Fait à Pont-Audemer, le 1 août 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

